

SAS L'IMMOBILIER autrement

Transactions – Location – Gestion

Barèmes des Honoraires Agence

- Article 5 de la loi du 6 juillet 1989
- Article 6-1 de la loi du 02 Janvier 1970 (loi Hoguet),
- Loi ALUR du 24 Mars 2014, en vigueur depuis le 27 Mars 2014

TRANSACTIONS

Ventes d'Immeubles, Maisons, Appartements, Terrains, Local commercial

8% TTC du prix net vendeur de 60 001€ à 100 000€	= 8 000€ maximum
7% TTC du prix net vendeur de 100 001€ à 200 000€	= 14 000€ maximum
6% TTC du prix net vendeur de 200 001€ à 300 000€	= 18 000€ maximum
5% TTC du prix net vendeur de 300 001€ à 450 000€	= 22 500€ maximum
4% TTC du prix net vendeur de 451 000€ à 750 000€	= 30 000€ maximum
4% TTC du prix net vendeur de 750 001€ à 1 000 000€	= 40 000€ maximum
4% TTC du prix net vendeur de 1 000 001€ à 1 500 000€	= 60 000€ maximum

Forfait Minimum : **6 000€ TTC** : jusqu'à 60 000€

A la charge de l'acquéreur ou du vendeur précisé sur le mandat.

Il est mentionné que les prix de vente s'entendent avant enregistrement et notaire.

LOCATIONS

10€/m² Visite du logement, étude du dossier, rédaction du bail*

3€/m² Etat des lieux*

*Partages entre le bailleur et le locataire.

FRAIS DE GESTION

7.2% TTC du loyer mensuel (soit 6% HT)